

Cession d'eau en gros aux Communes et Syndicat - Avenant aux conventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La Ville de Besançon alimente en eau en partie ou en totalité les communes sur le territoire desquelles a été établie l'adduction de Chenecey. Il s'agit des communes d'Avanne-Aveney, de Rancenay, de Busy et de Chenecey-Buillon ; elle dessert également la commune de Chalezeule et le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise- Chalezeule à partir du réseau de Fort Benoît alimenté par les puits de la plaine de Thise.

Ces cessions s'effectuent dans le cadre de conventions assorties d'une formule de révision qui permet chaque année d'actualiser le prix du mètre cube d'eau.

La formule de révision appliquée actuellement (et figurant dans l'annexe technique ci-après) comporte des indices électricité, salaires, produits et services divers dont les variations déterminent le prix de cession aux collectivités.

C'est ainsi qu'après les derniers avenants, les indices ont évolué et changé de base. De plus, l'indice électricité moyenne tension n'est plus publié depuis avril 2000 ; il convient de substituer à cet indice un indice plus général tel que l'indice Electricité 4000-00 (Electricité, gaz et chaleur) suggéré dans le supplément n° 5059 «Données économiques et sociales» du Moniteur des TP du 10 novembre 2000 et d'établir un avenant aux conventions concernées comme cela est préconisé dans le supplément n° 5076 «Données économiques et sociales» du Moniteur des TP du 9 mars 2001.

Avec l'actuelle formule de révision et les indices de janvier 2001 en utilisant les coefficients de raccordement des différents indices, le prix P devient 2,19 F le m³ (0,334 €) pour l'année 2001 (2,10 F en 2000).

Il convient de proposer aux Maires des communes et au Président du Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule concernés un projet d'avenant, prenant en compte la formule de révision et permettant la facturation de l'eau à l'avenir avec les valeurs des indices de janvier 2001.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces dispositions et d'autoriser M. le Maire à signer à cet effet les avenants à intervenir aux conventions passées avec les communes d'Avanne-Aveney, Busy, Rancenay, Chenecey-Buillon, Chalezeule et avec le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule.

Annexe technique

Cession d'eau en gros aux Communes et Syndicat

Formule de révision actuelle :

La formule de révision appliquée actuellement est la suivante :

$$P = P_o \left(0,15 + 0,85 \left(0,50 \frac{EL}{Elo} + 0,35 \frac{IS2}{IS2o} + 0,15 \frac{PsdA}{PsdAo} \right) \right)$$

dans laquelle :

P = Prix de vente de l'eau

Po = Prix de base hors taxes : 1,80 F valeur janvier 1985

ELo = Indice électricité moyenne tension : valeur janvier 1985

IS2o = Indice salaires des industries électriques et mécaniques : valeur janvier 1985

PSdAo = Produits et services divers : valeur janvier 1985

Compte tenu des variations des indices et des changements de base, la valeur de P calculée pour 2001 dans la formule ci-dessus est 2,19 F(0,334 €) ; cette valeur devient Po dans la formule ci-après.

Formule de révision proposée :

$$P = Po \left(0,15 + 0,85 \left(0,50 \frac{\text{indice 4000-00}}{\text{indice 4000-00o}} + 0,35 \frac{\text{ICHTTS1}}{\text{ICHTTS1o}} + 0,15 \frac{\text{PsdA}}{\text{PsdAo}} \right) \right)$$

dans laquelle :

P est le prix de vente de l'eau

Po = 2,19 F (0,334 €) prix de base en janvier 2001

Indice 4000.00o = Indice Electricité, gaz et chaleur : valeur 101,1 en janvier 2001

ICHTTS1 = Salaires des industries mécaniques et électriques : valeur 110,8 en janvier 2001

PsdAo = Produits et services divers : valeur 112,0 en janvier 2001.

«M. Christophe LIME : Je profite simplement de ce rapport pour saluer le chef du service de l'Eau qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui assiste pour la dernière fois au Conseil Municipal. Je crois qu'il est important qu'on le remercie pour l'ensemble de son activité (applaudissements).

M. LE MAIRE : Monsieur GRIFFOND, je ne savais pas que c'était votre dernier Conseil. Merci en tout cas pour tout ce que vous avez fait. C'est vrai que nous sommes très fiers de notre eau à Besançon, nous avons une eau d'une très grande qualité à un coût accessible. C'est reconnu par tout le monde que cette eau est bonne, que notre réseau est de qualité et c'est grâce à vous-même et aux équipes que vous avez dirigées pendant de nombreuses années. Merci de ce que vous avez fait pour la Ville et à votre santé (rires). Effectivement, on peut boire à votre santé, c'est une eau transparente et de qualité. Bonne retraite, Monsieur GRIFFOND».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine- Eau-Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.